

CANADA  
PORT PAYÉ  
POSTAGE PAID  
1 C.  
NO 3705  
MONTRÉAL

Mgr H. Brun.  
Ev. de Joliette.

# LA VIE SYNDICALE

## SOMMAIRE



Une Croisade de Charité . . . . . 1  
Encyclique de S. S. Pie XI 4  
Or et chômage . . . . . 7  
A travers la Vie Syndicale .. 9  
La crise économique et le  
Syndicalisme Catholique .. 16  
Au Conseil Central . . . . . 19

---

Vol. 9 *MONTRÉAL* No 12  
OCTOBRE 1931.

---





# QUI EPARGNE GAGNE

Ce qui compte, ce n'est pas ce qu'on gagne : c'est ce qu'on épargne. Le plus pauvre n'est pas celui qui gagne le moins, c'est celui qui dépense tout ce qu'il gagne. Des petits dépôts qui se succèdent et s'accumulent constituent une somme importante. Mettez de côté régulièrement une partie de votre salaire. Vous en prendrez l'habitude en ouvrant un compte d'épargne à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve . . . . . \$ 14,000,000

Actif, plus de . . . . . \$153,000,000

M

271 succursales au Canada  
228 dans la province de Québec  
68 dans l'île de Montréal

Rés. 4700, RUE ADAM  
Tél.: CLairval 1809

### Michel Chouinard

*Entrepreneur*

Ferblantier Couvreur.  
Corniches de toutes  
sortes, une spécialité.

3935 - 3937, RUE ADAM,  
(Coin Orléans)  
Tél.: CLairval 3124

Tannerie : 4900, rue Iberville.

### Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

*Manufacturiers de*  
**CHAUSSURES**



**TANNEURS**  
*et*  
**CORROYEURS**



*Bureau et fabrique :*  
**939, Square Victoria**  
**MONTRÉAL**



# LA VIE SYNDICALE

Rédaction et administration : 1231, Demontigny est, Montréal.  
Tél. FRontenac 2165-6.

Vol. 9

MONTRÉAL, OCTOBRE 1931

No 11

## LA CROISADE DE CHARITÉ

L'Encyclique de S. S. Pie XI sur le chômage a jeté encore sur le monde une douce lueur d'espoir. Elle agit à la façon de ces phares lumineux dans la nuit qui indiquent aux navires les récifs pouvant amener leur perte et les dirige dans la voie droite et à bon port. Des sommets du Vatican qu'il occupe, le Vicaire du Christ domine le monde; il écoute les voix de détresse qui retentissent autour de lui; il contemple avec tristesse la grande misère des peuples qui ont faim. Et ces clameurs comme ces visions Lui "font répéter — avec une tendresse semblable — les mots qui sont sortis du coeur très aimant du divin Maître à la vue de la foule affaiblie par la faim : "Misereor super turbam. J'ai pitié de la foule."

Toute la crise économique actuelle lui apparaît sous son aspect saisissant, réaliste parce qu'humain. "Nous voyons de grandes multitudes d'ouvriers honnêtes et de bonne volonté forcés de chômer et réduits, ainsi que leurs familles, à une extrême indigence; des ouvriers qui ne désirent que gagner à la sueur de leur front, selon l'enseignement divin, le pain quotidien, qu'ils demandent tous les jours au Seigneur". C'est bien surtout sous cet aspect qu'elle nous est apparue à nous des syndicats ouvriers catholiques. L'homme, la famille sont le centre de tout le problème économique. Celui-ci doit être réglé non pas en regard des exigences de la haute fi-

nance et de la grande industrie, mais en regard de l'homme, centre de la création, raison d'être des richesses innombrables que Dieu a prodiguées dans le monde. Et c'est pour avoir voulu déplacer l'échelle des valeurs, pour avoir toléré la prédominance de l'or, des richesses matérielles, de la machine, des marchandises et surtout des profits sur l'homme tout court que l'humanité aujourd'hui doit faire face à un cataclysme sans pareil.

"Notre coeur paternel, dit Pie XI, a pensé avec effroi à tout cela et nous élevons la voix et formulons un appel à tous ceux qui possèdent le sens de la foi et de la charité chrétienne; un appel pour ce qu'on pourrait appeler une croisade de charité et de secours".

"Cette croisade, tout en pourvoyant aux besoins corporels donnera réconfort et assistance à l'âme, rétablira une sereine confiance, allégera l'esprit de ces pensées hideuses que la misère provoque chez les hommes. Elle éteindra les feux du ressentiment et des passions qui ravagent l'homme et elle avivera et alimentera la flamme de l'amour et de la concorde, et renforcera les forts et nobles liens de la paix et de la prospérité individuelle et sociale."

Le Pape en cela ne demande rien de nouveau. Il ne fait que rappeler le devoir de la charité à un monde emporté par le tourbillon des difficultés et à qui

*Srs Grises de Montréal*

*Prov. Nicolet*

*Archives*



son orgueil fait espérer la découverte de solutions neuves, en dehors des enseignements du simple catéchisme.

Léon XIII, dans *Rerum Novarum*, avait signalé comme remède essentiel à la maladie de la société le retour aux principes chrétiens de justice et de charité. Le grand malade qu'est le monde moderne est resté pour une bonne part indifférent à la puissance curative de ce remède; le grand malade alors a vu son état empirer, au point qu'on se demande maintenant s'il n'agonise pas.

Le remède souverain n'a pas changé. Il garde toute sa force et son efficacité. Et Pie XI, le grand docteur du monde, successeur du Divin Médecin qu'a été le Christ, se penche encore avec amour sur son patient pour l'arracher à la mort.

La charité, ne l'oublions pas, c'est l'amour; et le fait de se priver d'une partie de son bien en faveur du pro-

chain est une manifestation de cet amour et de cette charité qu'on lui porte.

Les temps sont critiques; la situation est grave; les hommes, surtout les enfants qui ont la prédilection particulière du Souverain Pontife ont faim. Il leur faut d'abord du pain.

Le Pape demande alors au monde de manifester cette charité à l'égard du prochain indigent en lui donnant du pain. Nous ne resterons pas sourds à son appel. Le monde civilisé, encore pétri d'un christianisme plusieurs fois séculaire, a déjà répondu noblement à cet appel; il accentuera, nous l'espérons, sa charité, la haussera au niveau des besoins de l'heure.

L'Etat, à quelque hiérarchie qu'on le considère, a certes des obligations envers l'indigent. Mais c'est le fait d'une civilisation s'éloignant du christianisme que l'abandon des pauvres à l'Etat, comme si l'amour ne devait plus se manifester par le sacrifice de soi-même et de son bien, comme si un département d'assistance publique quelconque libérerait le citoyen de son devoir personnel de charité.

Pour ce qui nous concerne, redoublons l'expression tangible de cette amour et de cette charité qui constituent du reste, dans notre religion, le "premier et le plus grand commandement".

Émile Nap. Boileau,      Ulríc Boileau  
Sec.-Trés.                      Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

**ULRIC BOILEAU,**  
**Limitée**

ENTREPRENEURS  
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-et-une années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

**A. AUBRY & FILS, Limitée**

Maison fondée en 1874.  
Incorporée en 1914.

2340 DELORIMIER, MONTRÉAL



Cette pratique d'un mode urgent de la charité nous amènera tous, patrons et ouvriers, capitalistes et prolétaires, à réfléchir sur cette sainte vertu et tous ses aspects. La charité transportée dans les relations entre le capital et le travail, c'est l'harmonie et la bonne entente qui maintiendront la paix sociale; c'est la collaboration loyale de toutes les classes de la société; c'est au besoin le sacrifice généreux de certains avantages légitimes pour le bien général.

Deux courants de civilisation se combattent à l'heure actuelle la domination du monde : le courant païen réapparu sous le nom de bolchévisme, avec le retour à l'esclavage, la suppression de la liberté individuelle, la ruine de toutes les vertus, qui ferait du monde un endroit où l'on étouffe; le courant chré-

tien qui a donné à la civilisation actuelle ce qu'elle a de meilleur, la liberté, la vraie fraternité, le respect de la vertu, l'assurance d'un monde meilleur qui rétablira l'équilibre souvent rompu dans cette vie terrestre.

Qui des deux l'emportera ? Assurément le christianisme qui a les promesses de la vie éternelle. Mais il faut bien admettre que le monde peut s'attirer des malheurs effroyables, des perturbations catastrophiques s'il se laisse aller vers le paganisme et que seule la Providence, par un retour presque miraculeux des choses, la ramène dans la voie du salut par la pratique du christianisme intégral.

GÉRARD TREMBLAY.

Note: Les citations de l'Encyclique ont été puisées dans le No 213 de l'Ecole Sociale Populaire.



## QUEL MONTANT FAUT-IL MAINTENIR EN BANQUE ?

Cette question souvent débattue a rencontré des opinions bien partagées. Faute de règle définie par les traités d'économie politique, nous soumettons les chiffres suivants obtenus de personnes sérieuses, basés sur leur expérience :

Salariés —

- \$ 500 par les célibataires.
- \$ 750 par les familles sans enfants.
- \$1000 par les familles avec enfants.

Employeurs, professionnels et autres — possédant des capitaux et recevant des revenus — \$1000 et plus, suivant leur condition sociale et leur capital et revenu.

Si vous n'avez pas de dépôt en banque ou si votre balance actuelle est inférieure à celle qu'elle devrait être, empressez vous de l'augmenter en déposant chaque semaine, chaque quinze jours.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA



## ENCYCLIQUE DE S. S. PIE XI

*Sur la crise économique et la course inquiétante aux armements.*

*Nous publions ci-dessous le texte de la dernière encyclique de S. S. Pie XI. Nos syndiqués aimeront sans doute lire le texte entier de cette lettre écrite avec la sérénité, la clairvoyance et l'amour du genre humain qui sont le propre du successeur de Pierre :*

**Aux Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique.**

**Pie XI, Pape**

Un nouveau fléau menace et même frappe déjà en grande partie le troupeau qui Nous est confié, et avec plus de dureté encore cette portion plus tendre et plus vivement aimée que forment les enfants, la classe ouvrière, les travailleurs, tous ceux qui besognent et qui peinent.

**Une multitude d'excellents travailleurs réduits à une indigence extrême.**

Nous entendons parler de la si grave crise financière qui pèse sur les peuples et accentue en tous pays les épouvantables progrès du chômage. C'est ainsi qu'une telle multitude d'honnêtes et excellents travailleurs, qui ne demandent rien d'autre que de gagner honorablement leur pain quotidien, que le divin commandement leur fait solliciter chaque jour du Père céleste, se voient réduits, avec leurs familles, à une extrême indigence. Leurs plaintes ont ému Notre cœur paternel et Nous font répéter, avec la même tendresse de commisération, la parole qui sortit du Cœur

très aimé du divin Maître, en présence de la foule languissant de faim: Misereor super turbam.

**Une multitude de petits enfants privés de pain et de joie.**

Mais notre commisération se fait plus vive encore, considérant cette multitude de petits enfants, victimes les plus innocentes de ce triste état de choses, et qui "demandent du pain, alors que personne ne le leur rompt". Dans cette ambiance de misère, ils voient s'évanouir cette joie et ce sourire que leur âme ingénue cherche inconsciemment autour d'eux.

**Avec l'hiver et la plaie du chômage, l'exaspération à redouter des malheureux.**

Or, voici que l'hiver approche, avec ce cortège de souffrances et de privations que la froide saison apporte aux pauvres gens, et spécialement à l'enfance si tendre. Il y a tout lieu de redouter que la plaie du chômage, dont Nous parlions, n'aille s'aggravant, au point que l'indigence de tant de familles déjà si malheureuses et de leurs enfants abandonnés les pousse — ce qu'à Dieu ne plaise ! — à l'exaspération. C'est tout cela qu'envisage avec anxiété Notre cœur de Père. Aussi, comme l'ont fait déjà en de pareilles occasions Nos prédécesseurs et naguère encore Notre immédiat prédécesseur Benoit XV, de sainte mémoire, Nous élevons la voix et adressons Notre appel à tous ceux qui ont le sens de la foi et de la charité chrétienne, comme pour une croisade de cha-



rité et de secours, qui, tout en soulageant les corps et en réconfortant les âmes, fera renaître une confiance sereine, dissipera les troubles sentiments que la misère engendre, éteindra le feu de la haine et des passions pour le remplacer par les ardeurs de l'amour et de la concorde et par le lien plus noble et plus strict de la paix, de la prospérité individuelle et sociale.

#### Le chemin sacré d'une croisade de charité.

C'est donc une croisade de piété et d'amour et sans doute aussi de sacrifices, à laquelle Nous convions tous les fils d'un même Père, membres d'une seule et grande famille, qui est la famille même de Dieu, et tous participant, comme des frères, à la prospérité et à la joie, ainsi qu'à l'adversité et aux douleurs communes. A cette croisade Nous les convions tous comme à un devoir sacré. C'est d'ailleurs un commandement formel de la loi évangélique et que Jésus a proclamé comme le précepte primordial, résumé et synthèse de tous les autres, celui de la charité, que Notre très cher prédécesseur, en des jours de haines et de guerres implacables, a inculqué si fortement et à tant de reprises, jusqu'à en faire la marque de son pontificat.

#### Enthousiasme des âmes ferventes pour cette croisade.

Aujourd'hui, Nous attirons aussi spécialement l'attention sur ce très doux

précepte, non seulement en tant que devoir suprême et comprenant toute la loi évangélique, mais comme le sublime idéal proposé très particulièrement aux âmes plus généreuses et plus désireuses de perfection chrétienne. Et Nous ne croyons pas devoir insister beaucoup, tant il est clair que seules cette générosité des coeurs, cette ferveur des âmes chrétiennes, avec leur élan de dévouement et de sacrifice pour le salut de leurs frères, de ceux surtout qui sont le plus dignes de compassion, comme cette foule innocente de petits enfants, réussiront, par un effort de concorde unanime, à surmonter les graves difficultés de l'heure présente.

#### Nécessité d'arrêter la course déplorable aux armements.

Par ailleurs, étant donné que la course effrénée aux armements, d'une part résultant de la rivalité entre les peuples, et cause, d'autre part, d'énormes dépenses soustraites au bien-être public, n'est pas le moindre coefficient de la crise présente, Nous ne pouvons nous abstenir de renouveler et de faire Nôtre le grave avertissement de Notre prédécesseur, déplorant qu'on ne l'ait pas encore compris, et Nous vous exhortons tous, vénérables Frères, pour que vous vous employiez à éclairer les esprits par tous les moyens de prédication et de presse à votre disposition, et

FRontenac 2314 1001 Demontigny  
(coin St-Timothée)

**Joseph Brazeau**  
MARCHAND

**BOIS ET CHARBON**

Qualité - Service - Quantité

Tél.: UPtown 5042

**E. DUSSAULT**  
ENTREPRENEUR

Lattage et tringlage métallique

1008 Edifice Keefer  
1440, rue Ste-Catherine Ouest  
MONTRÉAL



à disposer les coeurs aux requêtes de la droite raison et plus encore de la loi chrétienne.

#### Devoirs en cette circonstance des Evêques et des Fidèles.

Il Nous plaît de penser que chacun de vous sera le rendez-vous de la charité et de la générosité de vos fidèles, en même temps que le centre de distribution des secours qu'ils auront apportés. Et si c'était plus opportun en quelque diocèse, Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que vous vous unissiez à vos métropolitains respectifs ou encore à quelque institution charitable, d'efficacité éprouvée et jouissant de votre confiance.

Déjà Nous vous avons invités à user de tous les moyens en votre pouvoir, la prière, la prédication, la presse, mais Nous voulons aussi être les premiers à Nous adresser à vos fidèles pour les engager in visceribus Christi, à répondre avec une généreuse charité à votre appel, en mettant en pratique, les industries que Notre Lettre Apostolique vous aura suggérées.

#### Jésus nous prêche la miséricorde...

Mais, parce que les seuls efforts humains sont insuffisants si la grâce de Dieu ne leur vient en secours, élevons tous de ferventes prières à l'Auteur de tout bien pour que, dans son infinie miséricorde, il abrège cette période de tribulations. Et, à l'intention de nos frères qui souffrent, répétons avec plus d'intensité que jamais la prière que Jésus lui-même nous a enseigné : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.*

Que tous se rappellent, comme gage d'émulation et de réconfort, que le divin Rédempteur retiendra comme fait à lui-

même ce que nous aurons fait pour ses pauvres (Math. XXV. 40), et que, selon une autre parole consolante, venir en aide aux enfants par amour pour lui, c'est avoir autant d'égards à sa propre personne. (Math. XVII, 5).

#### Spécialement pour les petits enfants.

Enfin, la fête que l'Eglise célèbre aujourd'hui Nous rappelle, comme pour conclure Nos exhortations, les émouvantes paroles de Jésus, qui, après avoir élevé, selon le mot de saint Chrysostôme, d'invincibles remparts autour de l'âme des enfants, ajoutait : "Gardez-vous bien de mépriser l'un de ces petits, car je vous le dis, leurs anges voient sans cesse la face de mon Père, qui est dans les cieus", (Math. XVIII, 10). Ce seront précisément ces anges qui, dans le ciel, présenteront au Seigneur les actes de charité accomplis par des coeurs généreux envers les enfants, et qui, à leur tour, obtiendront les plus abondantes bénédictions pour ceux qui auront pris à coeur une cause si sainte.

En outre, à l'approche de la fête annuelle du Christ-Roi, dont nous avons inauguré le règne et la paix dès le début de Notre pontificat, il Nous semble grandement opportun, pour bien préparer cette fête, de faire dans les églises paroissiales de solennels triduums, implorant de Dieu des pensées de paix et les dons célestes, en gages desquels Nous vous envoyons à vous, Vénérables Frères, et à tous ceux qui répondront à Notre paternel appel, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 octobre, fête des Saints Anges gardiens, en l'année 1931, dixième de Notre pontificat.



## OR ET CHOMAGE

J'ai lu tout dernièrement une louange parfaite de l'étalon-or. C'est lui disait-on en substance qui donne une base solide à notre système monétaire, qui préserve le niveau de la vie de toute fluctuation et prévient par là les faillites et le chômage.

Cette louange ne demande-t-elle pas quelques restrictions ? Que l'or, à cause de ces qualités exceptionnelles, constitue un excellent moyen d'échange, il n'y a pas à en douter. Mais il paraît bien téméraire d'affirmer, surtout en ce temps de crise, que notre système monétaire basé sur or soit d'une telle perfection qu'il puisse prévenir le chômage; au contraire il est considéré en certains milieux et non sans raisons comme une des causes les plus importantes du malaise actuel.

Depuis quelques années l'étalon-or a été de plus en plus adopté par les nations. Il ne s'en est pas suivi de si bons résultats, puisque grand nombre de financiers voient dans cette adoption la cause principale de la fermeture des immenses marchés de l'Orient, notamment de la Chine et de l'Inde. Ces pays ont conservé l'étalon-argent qui dans l'espace des cinq dernières années a perdu par rapport à l'or 60% de sa valeur : il est tombé de 69 à 27 cts l'once. Le pouvoir d'achat a diminué d'autant. Un milliard d'hommes qui n'achètent plus chez-nous, quelle perte pour notre industrie et pour nos travailleurs.

Le Canada, disait dernièrement un grand économiste, doit choisir entre

l'étalon-or et le commerce avec l'Angleterre.

Dans la crise de confiance que nous traversons, notre système monétaire basé sur l'or a montré de grandes déficiences. Il n'est pas normal en effet que, même advenant un moment où la méfiance est universelle, l'or soit si mal réparti entre les nations, que certains pays ne puissent pas obtenir les crédits nécessaires à l'augmentation de leur production et que des contrées aussi peuplées que l'Europe Centrale et Méridionale restent sans pouvoir d'achat. Faute de confiance l'or est figé au fond des voutes, et tous les pays industrialisés ou non sont dans la misère et dans le chômage, ceux-là parce qu'ils n'ont pas de marché extérieurs pour écouler leurs produits, ceux-ci parce qu'ils manquent de crédits.

Ce qui nous porte à croire que notre système monétaire n'est pas en tout point de vue parfait, c'est que dans son rapport sur le problème du chômage le Directeur du bureau International du Travail affirme "que les dispositions légales actuelles relatives aux réserves d'or devraient être modifiées" et cela à cause "du manque d'élasticité entre la masse des moyens de paiements effectifs et les réserves d'or".

L'expérience a démontré que lorsque la quantité d'or disponible ne suffit pas aux besoins de la production et du commerce il s'en suit une baisse de prix et cette baisse de prix entraîne immédia-



tement une augmentation de chômage, tout comme la hausse des prix entraîne une plus grande activité.

Ces deux principes : beaucoup d'or, hauts prix ; peu d'or, bas prix semblent à première vue une contradiction. Voyons plutôt. En 1928, les Etats-Unis possédaient d'immenses réserves d'or. Les crédits étaient faciles et nombreux. On avait quantité d'argent et l'on dépensait sans compter. Bientôt la demande dépassa la production et les prix montèrent. Le phénomène contraire se produisit en Allemagne à la suite de la guerre. Ce pays, privé de l'or dont il avait besoin pour son crédit tenta de produire en plus grande abondance afin d'obtenir par la vente l'or dont il avait besoin. Il produisit plus qu'il n'était demandé et en conséquence les prix baissèrent rapidement, et le chômage s'accrut.

Avec notre système monétaire qui exige un pourcentage de réserve d'or, les banques sont parfois obligées, le fait s'est présenté à la fin de 1928, pour conserver le minimum légal de restreindre les crédits. De là suivent une baisse des prix et un accroissement de chômage.

Tél. FRontenac 9343

K. C.

Satisfaction assurée

**ERNEST MEUNIER**

*Marchand Tailleur*

~ ~

994 Est, rue Rachel, MONTRÉAL

(2ème porte du Parc LaFontaine)

N'y aurait-il pas un remède facile à cet état de chose ? Serait-il vrai que ces pourcentages minima de réserve d'or, étant donné que ce métal n'est employé aujourd'hui que pour les paiements internationaux, pourraient être considérablement réduits, augmentant ainsi la réserve opérante des banques ? Une politique d'entente monétaire internationale ne serait-elle pas le remède efficace à tout ce malaise ? Nous ne discutons pas la valeur de tous les remèdes possibles ; mais il reste une chose certaine c'est qu'avec notre système monétaire des voûtes sont remplies d'or stérile tandis que des pays immenses sont dans le marasme faute de crédits et qu'au foyer du pauvre la dernière buche s'éteint.

LÉONCE GIRARD.



### L'intérêt d'un Canadien

est d'accorder la préférence aux Canadiens. Il doit acheter les produits du pays et utiliser les services de ses compatriotes de préférence à tout autre.

L'enchaînement de toutes les énergies des Canadiens contribuera à rendre le Canada prospère à LEUR PROFIT.

✂ ✂

*Thérien Frères* LIMITÉE

Imprimeurs - Thermographeurs  
Éditeurs - Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL

(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour \*5288



## A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

### *Caisse populaire des syndicats catholiques.*

La caisse populaire des syndicats catholiques nationaux a tenu son assemblée annuelle jeudi, le 15 octobre 1931, sous la présidence de M. D. Pilon, président du conseil d'administration.

Le rapport annuel révèle que l'actif de la caisse au 31 août était de \$56,785.09; le passif \$51,125.08. L'avoir propre de la caisse atteignait \$4,434.55. Les bénéfices bruts réalisés au cours de l'année ont été de \$1,913.91.

Au cours de l'année, la caisse a reçu à l'épargne \$133,282.48 et a remboursé au même compte \$128,621.37, ce qui indique un mouvement de fonds considérable.

Depuis sa fondation en date du 26 août 1923, le total des rentrées à la caisse a atteint \$841,474.43; les emplois, à \$836,330.41. La caisse aura l'an prochain tourné son million de dollars d'affaires. C'est un signe de vitalité très puissante pour un organisme coopératif plutôt modeste.

L'assemblée annuelle a décidé de voter le bonus recommandé de 5% sur le capital social payé. L'intérêt à l'épargne a été de 3%.

La caisse a choisi ses officiers pour l'année 1931-32.

Au conseil d'administration: président, M. D. Pilon; vice-président, M. C. Bernier; secrétaire-gérant, M. A. Gougeon; assistant, M. G. Tremblay. Directeurs: MM. J.-P. Malo, J.-B. Délisle, L. Beauchemin, E. Dumaine, L. Girard.

A la commission de crédit: MM. O. Filion, W. Granger, A. Saulnier.

A la commission de surveillance: MM. J. Granger, Z. Laurendeau, J.-Beauregard.

### *Chez les imprimeurs syndiqués.*

Le Conseil syndical catholique des métiers de l'imprimerie a fait renouveler, par son chargé d'affaires, M. G. Tremblay, tous les contrats collectifs de travail avec les maîtres-imprimeurs de Montréal employant la main d'oeuvre des syndicats affiliés et utilisant la marque syndicale. Les conditions de salaires et d'heures de travail demeurent les mêmes.

Voici la liste des maîtres-imprimeurs actuellement sous contrat:

Marque Syndicale No 1. — L'Imprimerie Populaire Ltée (une difficulté relative à l'échelle est actuellement en existence); No 2. — Imprimerie Papi-neau; No 4. — Imprimerie Varin Enrg; No 8. — Imprimerie Charest Frères; No 9. — Imprimerie Z. Paquin; No 10. — Imprimerie Thérien Frères Limitée; No 11. — Imprimerie du Messenger; No 12. — Imprimerie Paul Lussier; No 15. — Imprimerie E. Doucet; No 20. — Imprimerie Beauchemin Ltée; No 25. — Arbour & Dupont; No 40. — L'Eclairer Inc.

Tous les amis de la cause syndicale catholique doivent se faire un devoir de n'accorder leur patronage qu'aux ateliers bien en règle avec le Conseil des métiers de l'imprimerie. Ils doivent



aussi exiger que l'étiquette syndicale soit apposée sur tous les travaux d'impression qu'ils font exécuter. L'étiquette veut dire que l'atelier emploie la main d'oeuvre syndicale et la paie selon l'échelle des salaires du contrat.

*"La Voix Nationale".*

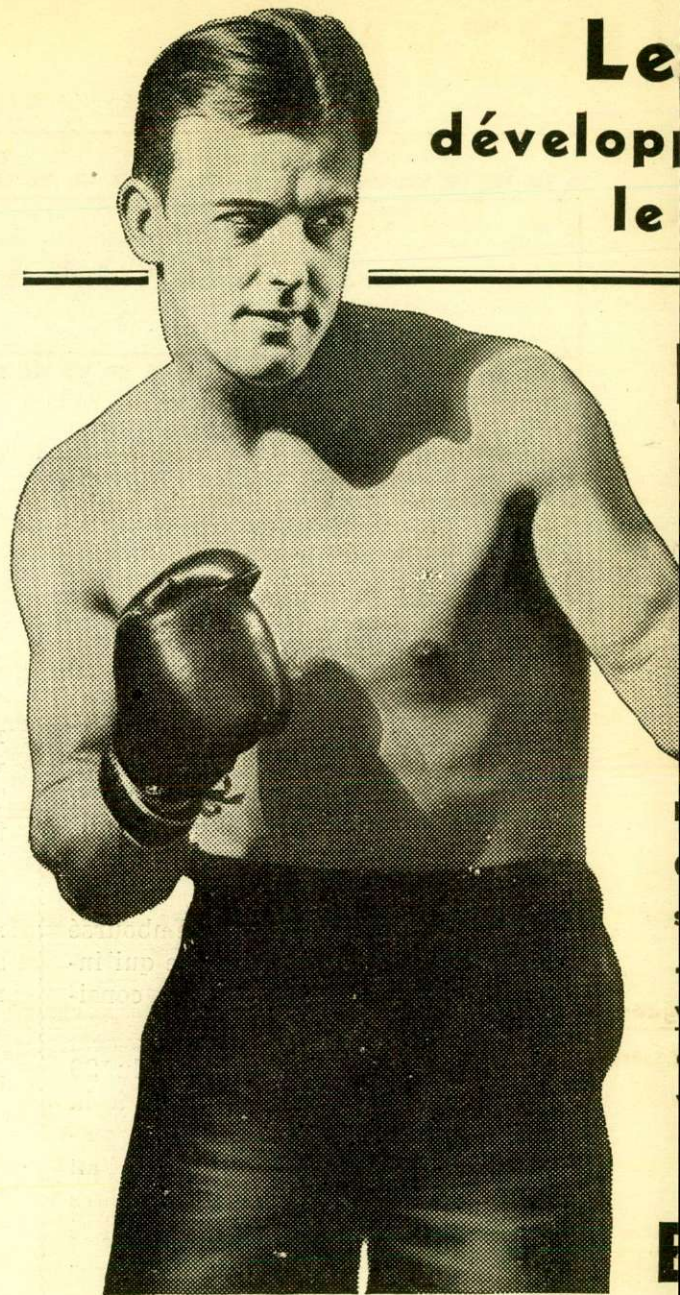
Tous les lecteurs et amis des syndicats catholiques de l'imprimerie sont priés, à la demande du Conseil des métiers de l'imprimerie, de réclamer l'étiquette syndicale catholique des imprimeurs sur "La Voix Nationale" organe des missionnaires-colonisateurs. Tous nos lecteurs et surtout les abonnés de "La Voix Nationale" sont invités à écrire à M. l'abbé J.-A. Ouellette, directeur de cette revue, 520, Richmond, Montréal, pour lui demander qu'il fasse apposer l'étiquette syndicale sur celle-ci.

Nous ne voulons en rien nuire à l'oeuvre magnifique de "La Voix Nationale" mais nous demandons la coopération de ses lecteurs pour que celle-ci soit imprimée par des syndiqués catholiques et non par des non-syndiqués, comme c'est actuellement le cas.

*Ouverture du  
Cercle Léon XIII.*

C'est jeudi soir, le 29 octobre, que le Cercle Léon XIII inaugurera dans l'Edifice des Syndicats Catholiques, 1231 DeMontigny Est, à 8 heures p.m. une nouvelle année d'étude sociale.

Inutile de rappeler qu'un cercle d'étude, selon le témoignage même des Souverains Pontifes, est une condition nécessaire au bon fonctionnement de toute organisation ouvrière. Les ouvriers syndiqués en particulier n'ignorent pas les



## ENZYMES

Les enzymes sont des ferments solubles essentiels, présents dans les sucs digestifs et dans certains aliments, dont ils transforment les éléments nutritifs de façon à les rendre assimilables.

Sans leur concours, la plupart des êtres vivants ne pourraient trouver leur subsistance dans la nourriture.

Leur action fait partie du processus de vie de la nature, qui rend possible la respiration, assure la croissance et entretient les forces

**D**  
**SES E**  
**FAVO**  
**LA**

Le  
dévelop  
le



# ENZYMES

## ent et renforçissent corps humain!

Le malt d'orge, la base même de la BIÈRE DOW  
OLD STOCK, est très riche en ENZYMES,

les ferments solubles qui trans-  
forment les éléments nutritifs de  
l'orge de façon à les rendre  
assimilables par le corps humain.

Le procédé de brassage Dow rend  
possible la réaction complète des  
enzymes et permet aux précieuses

propriétés nutritives de l'orge de passer dans la bière.

C'est pourquoi la Bière Dow Old Stock n'est pas  
seulement un breuvage moelleux et rafraîchissant

... mais en outre une source de santé et de  
gausueur. Il n'est pas étonnant qu'elle soit toujours

et partout la favorite des hommes qui  
veillent sur leur santé!

Bière

DOW

Old Stock

ENZYMES  
RISSENT  
SANTÉ



merveilleux résultats obtenus jus-  
qu'à date par le Cercle Léon XIII :  
c'est grâce à lui s'ils possèdent  
dans leur mouvement des chefs  
capables de les conduire dans le  
droit chemin et de défendre en  
toute circonstance les intérêts des  
travailleurs.

Cette année, comme par les an-  
nées passées, le Cercle Léon XIII  
poursuivra, en vue de former des  
chefs nombreux aux Syndicats  
Catholiques et des hommes versés  
dans la science sociale, un but pu-  
rement éducationnel : il étudiera  
la question sociale telle qu'exposée  
dans l'Encyclique Quadragesimo  
Anno, fera pour ses membres cha-  
que quinzaine une chronique ou-  
vrière relatant les faits importants  
survenus dans le monde du travail,  
touchera aux points essentiels de  
la morale et du dogme et exposera  
les principes fondamentaux de l'art  
si nécessaire de la parole publique.

Les travaux se feront avec  
clarté et de manière à ce que tous  
saisissent les hauts enseignements  
de l'Eglise. Aujourd'hui surtout  
que naissent tant de doctrine nou-  
velles, que se posent tant d'objec-  
tions dans le monde du travail, il  
importe grandement que tous les  
ouvriers viennent puiser dans l'En-  
cyclique Quadragesimo Anno des  
connaissances certaines sur les pro-  
blèmes de la plus haute impor-  
tance, tels que la propriété privée,  
la nécessité des unions ouvrières,  
le rôle de l'Etat, etc., etc.

Ces cours sont ouverts à tous,  
mais aux ouvriers en particulier.  
Toutes les unions ouvrières affi-  
liées au Conseil Central des Syndi-  
cats Catholiques se sont déjà nom-  
mé des représentants officiels et  
ont grandement encouragé leurs  
membres à prendre part aux as-



**U**  
pour  
UNION

**C**  
pour  
CATHOLIQUE

**C**  
pour  
CULTIVATEURS

## NOS PRINCIPES ...

### Ceux du Syndicalisme Catholique :

- a) Respect de Dieu.
- b) Respect de la Famille.
- c) Respect de la Propriété.

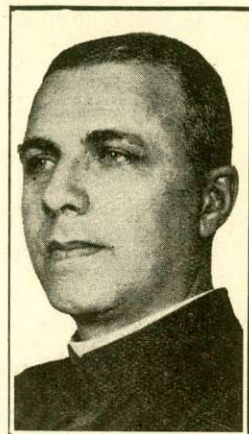
### C'EST-À-DIRE QUE NOUS VOULONS :

la PAIX : pour assurer la bonne entente entre les cultivateurs et les autres classes sociales;

la LIBERTÉ : pour laisser à tous nos membres le libre exercice de leurs initiatives et ce, par respect de l'opinion de chacun.

le PROGRÈS : pour fournir à notre Agriculture les facteurs nécessaires à la prospérité individuelle et collective de ceux qui s'y intéressent.

la JUSTICE : pour que l'Agriculture bénéficie de toute la considération qui lui revient, parce qu'elle est la *base initiale* de toute notre prospérité sociale et nationale.



R. P. Léon LEBEL, s.j.  
Aumônier Général

### À CAUSE DE CELA L'U. C. C. DÉCLARE :

- 1° la NÉCESSITÉ absolue pour nos Cultivateurs d'une Association professionnelle et confessionnelle.
- 2° la NÉCESSITÉ indéniable pour nos cultivateurs d'asseoir toutes leurs activités individuelles et collectives sur une base d'affaires.
- 3° la NÉCESSITÉ immédiate, pour nos cultivateurs d'étudier eux-mêmes leurs problèmes comme producteurs, commerçants, citoyens.

### AFIN :

- a) de bien organiser nos exploitations.
- b) d'éclairer le grand public sur notre situation.
- c) d'inspirer les autorités sur toutes législations qui concernent notre agriculture.

### NOTRE MOT D'ORDRE :

Union dans l'étude pour obtenir : Coopération dans l'action.

## SECRETARIAT GENERAL DE L'U.C.C.

1231 EST, RUE DEMONTIGNY,

MONTRÉAL

~~~~~  
**L'UNION, C'EST MON DROIT!**



semblée du Cercle Léon XIII. Nous espérons que beaucoup d'autres ouvriers se joindront à eux.

*Syndicat des cordonniers.*

Une imposante et brillante démonstration ouvrière a eu lieu ces jours derniers, à l'édifice des syndicats catholiques, à l'occasion de la remise de la charte à la nouvelle Fédération catholique des cordonniers, et de l'installation d'environ 40 officiers des différentes sections du syndicat de la chaussure de Montréal.

Une imposante délégation des unions catholiques des cordonniers de Québec, rehaussait l'éclat de la cérémonie. Elle était composée de MM. Ferdinand Laroche, secrétaire général de la C.T.C.C.; Albert Gauvin, des cordonniers machinistes; Alphonse Roberge, Adélarde Pruneau, des cordonniers monteurs; Jos. Bernard, des tailleurs de cuir, de Québec; J. Massicotte, de Sainte-Geneviève de Batiscan.

La fête s'ouvrit au chant de "O Canada" enlevé par toute l'assistance, et aux accents de l'Harmonie syndicale.

On distinguait sur l'estrade d'honneur: MM. O. Filion, 1er vice-président, du bureau confédéral, M. l'abbé J. Bertrand aumônier général, M. l'abbé L.-A. Lafortune, assistant aumônier; M.

l'avocat A. Garneau, aviseur légal; M. Louis Laroche présenta, à l'assistance, M. O. Filion, et le pria de présider l'installation des officiers.

Les officiers furent installés dans l'ordre suivant :

Bureau général du syndicat catholique des cordonniers de Montréal; MM. Louis Laroche, président général; L. Blain, 1er vice-président, P. Grenier, 2ème vice-président; Olivier Côté, secrétaire archiviste et correspondant; Geo. Saint-Amand, assistant secrétaire; Lorenzo Lacroix, trésorier; J.-A. L'Archevêque, secrétaire financier; Arthur Dufresne, sentinelle; Lionel Lemieux, commissaire ordonnateur; MM. W. Martel et Louis Moreau, auditeurs.

*Section des monteurs :* MM. Emile Sansoucy, président; L. Croteau, vice-président; Jos. Vandal, secrétaire-archiviste; P. Grenier, assistant-secrétaire; A. Dufresne, trésorier; Victor Morel, sentinelle; L. Lachance, sergent d'armes; MM. A. Croteau, V. Morel, F. Gagnon, délégués au Bureau exécutif général; MM. J. Vandal, P. Grenier, E. Sansoucy, délégués au Conseil central.

*Section des machinistes :* MM. Yves Généreux, président; R. Vadeboncoeur et Jos. Pigeon, vice-présidents; L. Lacroix, secrétaire-archiviste; Jos. Viger, assistant secrétaire; Jos. Pigeon, tréso-

|              |                  |
|--------------|------------------|
| C. BRUNET,   | A. PELLETIER,    |
| Président.   | Vice-président.  |
| J. BRUNET,   | H. DUBOIS,       |
| Dir.-gérant. | Dir.-secrétaire. |

**LA CIE J. & C. BRUNET**  
Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,  
Chauffage à Eau Chaude et  
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT  
Téléphone : LANcaster 7700-3378.

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Damien Boileau, Prés. et Gérant, Rés.: 243,<br>McDougall, Outremont, ATLantic 4279. |
| Aimé Boileau, J.-E. Remillard,<br>Vice-Prés. Sec.-Trés.                             |

**DAMIEN BOILEAU, Ltée**  
*Entrepreneurs généraux*

Spécialité: Edifices religieux

Téléphone: MARquette 7806  
Edifice "Trust & Loan"

30, rue St-Jacques, Montréal



rier; Ed. Germain, sentinelle; MM. P. Degré, Y. Généreux, A. Vadeboncoeur, délégués au Bureau général; MM. J. Viger, Y. Généreux et R. Gagnon, délégués au Conseil central.

*Tailleurs de cuir* : MM. P. Dorval, président; R. Boucher et H. Laliberté, vice-président; Geo. Saint-Amand, secrétaire archiviste; P. Nadeau, assistant secrétaire; J.-A. L'Archevêque, secrétaire correspondant; L. Lemieux, trésorier; Armand Lefebvre, sentinelle; MM. G. Saint-Amand, A. Gauthier, L. Laliberté, délégués au bureau général; MM. P. Dorval, Geo. Pelletier, R. Boucher, délégués au Conseil central.

*Section du cuir à semelle* : MM. W. Martel, président; J.-B. Moreau et Y. Dusseault, vice-présidents; J. Mélineau, secrétaire archiviste; L. Moreau, assistant secrétaire; O. Côté, trésorier; S.

Boivin, sentinelle; MM. W. Martel, J. Mélineau et J. Dussault, délégués au Bureau général.

Au nom du Bureau confédéral, M. Filion remet à M. Louis Laroche, la charte de la nouvelle Fédération catholique des cordonniers du Canada, à laquelle il souhaite longue vie et succès.

Des discours furent ensuite prononcés par MM. O. Filion, Louis Laroche, M. l'abbé Bertrand, Gérard Tremblay, M. l'abbé Lafortune, Ferdinand Laroche et autres.

Un magnifique concert fut donné par l'Harmonie syndicale, tandis que des rafraîchissements furent servis. La fête se termina tard, au milieu de l'enthousiasme général.

## ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

# Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

5, rue Sainte-Isaure, Paris, France.  
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.  
17, Front Street, Troy N. Y., U.S.A.



**Fédération des cordonniers.**

Une importante réunion de la Fédération des Travailleurs en chaussure du Canada eut lieu, samedi dernier, à l'édifice des Syndicats catholiques, rue De-Montigny, sous la présidence de M. Louis Laroche, Montréal, président, qui était assisté de M. Armand Durand, Montréal, secrétaire-trésorier de ce nouvel organisme. Tous les membres du bureau de direction étaient présents : MM. A. Roberge, Québec ; J. Massicotte, Ste-Geneviève de Batiscan, Ad. Pruneau, Québec. On remarquait encore MM. Ferd. Laroche, secrétaire de la confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Alb. Gauvin, des machinistes et J. Bernard, des tailleurs de cuir, de Québec.

A cette réunion, on a discuté plusieurs questions, et parmi les plus importantes, les suivantes : situation de l'industrie de la chaussure au Canada et l'étiquette syndicale.

La situation actuelle de l'industrie de la chaussure au pays n'est pas normale et ce, depuis quelques années et de toute nécessité il faut que les travailleurs de la chaussure et les patrons s'entendent afin d'en arriver à une solution qui puisse servir les intérêts bien compris des deux parties si directement intéressées, à ce que cette industrie reprenne la place prépondérante qu'elle occupa naguère.

Il a été admis que la coopération des patrons et des membres de la fédération et des syndicats de cordonniers qui lui sont affiliées ne peut qu'être utile dans le travail à faire en vue d'une amélioration rapide de cette industrie qui fut l'une des plus importantes du pays.

Les membres ont ensuite longuement étudié la question de l'étiquette syndicale comme l'un des nombreux moyens capables d'apporter quelque amélioration à l'industrie de la chaussure. Il faut créer la demande tout d'abord parmi les ouvriers syndiqués et ensuite parmi les autres classes de la société et le moyen le plus efficace semble être l'étiquette syndicale. A l'unanimité des membres, il fut décidé de déclencher une vigoureuse campagne de par le Canada en faveur de l'étiquette syndicale.

Cette campagne commencera tout d'abord dans notre ville pour se continuer dans les centres industriels de notre province et rien ne sera négligé pour que la campagne ait des succès palpables, car s'il est avantageux pour le commerce et l'industrie du pays que les citoyens achètent des produits fabriqués au Canada, l'industrie de la chaussure ne pourra que profiter, elle aussi, du fait que ses produits portent l'étiquette syndicale.

## CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

*Si vous désirez apprendre comment assurer l'éducation de vos enfants, veuillez écrire à l'une des personnes sous-mentionnées, et elle vous fera parvenir promptement les renseignements voulus.*

N. ROMEO BEAUDET, Gérant,  
Succursale rue Sainte-Catherine  
Edifice Confederation, Montréal.

F. W. BENN, Gérant,  
Succursale rue Saint-Jacques,  
Edifice Transportation, Montréal.



## La crise économique et le Syndicalisme Catholique

*Nous reproduisons ci-après le texte du rapport moral préparé par M. Gérard Tremblay, secrétaire-général des syndicats catholiques, sur la crise économique actuelle et les moyens d'y remédier. Ce rapport a été présenté au Conseil Central des syndicats catholiques, qui l'avait demandé à l'auteur, à la séance du 8 octobre dernier. Les délégués présents l'ont accepté à l'unanimité.*

En face de la crise économique qui se prolonge de façon inquiétante, le conseil central des syndicats catholiques nationaux de Montréal, conscient de ses responsabilités vis-à-vis la classe ouvrière et la société en général, croit de son devoir d'exposer à nouveau ses vues sur le problème du chômage et d'indiquer les directives qui, à son sens, peuvent le plus commodément lui apporter une solution partielle ou complète.

Nous sommes d'avis que le fond du problème actuel est une crise de confiance universelle, réaction naturelle de l'excès d'optimisme qui a prévalu jusqu'à la panique de 1929. Comme un flot qui a déferlé et maintenant retourne dans son lit, le monde économique a subi une contraction dépassant le point d'équilibre. Cette crise de confiance s'est normalement manifestée d'abord dans le domaine du crédit, qui lui-même n'est que l'expression tangible de la confiance que se portent entre eux individus, sociétés commerciales ou nations. Le resserrement exagéré du crédit a provoqué la liquidation des valeurs, réduit la production, paralysé le commerce. Cette diminution de l'activité commerciale a

amené ainsi la situation de marasme dans laquelle le monde se débat. Nous n'avons pas ici à analyser les causes lointaines de cette crise; on l'a fait tant et plus et souvent de docte façon. Nous avons seulement résumé, après d'autres, le processus de la crise actuelle.

La logique nous oblige à rechercher la solution des difficultés présentes en combattant les causes qui les ont produites. On a prêché le retour à la confiance et à l'optimisme mais en vain. Le monde veut étayer cette confiance et cet optimisme sur quelque chose de stable et les ébranlements sociaux de l'Allemagne et de l'Europe Centrale comme les difficultés budgétaires et financières de l'Angleterre ne lui donnent qu'un sable mouvant où réédifier une prospérité disparue.

Toute réserve étant faite des répercussions de la situation internationale sur notre économie nationale, il semble que l'on peut tout de même chez nous réaliser une politique qui rende moins sensibles les effets de la crise actuelle.

Le conseil central des syndicats catholiques tient donc à exprimer ce qui suit :

1. — L'obligation de donner l'impulsion si attendue au commerce et à l'industrie repose entièrement sur ceux qui possèdent le capital ou qui l'administrent. La foule anonyme des gagne-petit ou des gagne-rien ne peut qu'attendre avec patience le redressement de la situation et demander à Dieu qu'Il fasse disparaître cette plaie d'une dépression économique sans précédent.



2. — Il semble acquis que l'un des plus grands obstacles à la reprise des affaires soit le dégonflement continu des prix. Les consommateurs n'achètent que très peu tant à cause de leur faible pouvoir d'achat qu'à cause des baisses éventuelles qu'ils escomptent.

Les marchands ou le commerce en général sont dans le même état psychologique. L'industrie est dépendante dans son activité des facteurs précédents. Il faut donc désirer la stabilisation des prix et même souhaiter un mouvement de hausse.

3. — La réduction des salaires de la masse des travailleurs manuels ou intellectuels a pour effet certain de réduire le pouvoir de consommation de la population, si cette réduction n'est suivie d'un rajustement correspondant du prix des choses de la vie. Or, si le coût des denrées alimentaires et du vêtement a diminué, nous croyons pouvoir affirmer que le prix des logements, fixé par bail annuel, n'a pas sensiblement baissé ; non plus que le prix du chauffage, du gaz et de l'électricité.

Au reste, les économies réalisées sur l'alimentation et le vêtement ont été

plus qu'absorbées par la réduction des heures de travail, le chômage temporaire ou permanent, l'obligation morale — et ceci est important — pour ceux qui gagnent quelque argent de supporter ceux et celles de leurs proches en chômage et dans la misère.

Une politique d'abaissement des salaires actuels n'est donc pas saine ; elle compromettrait le bien général de la nation.

4. — Nous tenons pour certain que les détenteurs du capital, en pareille crise, devraient se contenter du rendement de leur portefeuille immobilier ou à revenus fixes. Le paiement de dividendes sur actions communes ne devrait se faire que s'il y a possibilité de maintenir au travail tout le personnel employé et à un taux de salaire raisonnable.

5. — Nous appuyons de toutes nos forces le puissant mouvement de retour à la terre organisé par le Gouvernement Provincial en collaboration avec les Sociétés Catholiques ou autres de colonisation. Nous comprenons qu'il faille procéder avec prudence dans cette politique vraiment sociale, mais nous avons

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

**MONTY, LEFILS & TANGUAY**

**POMPES FUNEBRES**

**CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE**

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

**1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900**



confiance que notre race saura, sous la direction de ses chefs, s'orienter dans la bonne direction.

6. — Nous réclamons de nouveau l'adoption légale de la journée de huit heures dans tout le Dominion. Cette réduction des heures de travail augmenterait le volume de l'emploi. En principe, les heures de travail doivent s'adapter à l'augmentation de la productivité qu'apporte le machinisme.

7. — Nous approuvons la politique générale des travaux publics suivie par nos administrations fédérale, provinciale et municipale. On devrait toutefois profiter de l'occasion pour démolir impitoyablement les logis malsains et les taudis de nos vieux quartiers. On pourrait profiter de l'occasion pour élargir les rues, créer de nouveaux parcs d'amusement. Il est à conseiller également d'initier une politique de construc-

tion de logements ouvriers, tout en tenant compte de la disponibilité actuelle des logements déjà construits.

Il va de soi que le Conseil Central des Syndicats insiste fortement pour que les clauses garantissant des salaires raisonnables aux ouvriers et la journée de huit heures soient insérées dans tous les contrats accordés par les autorités publiques.

Nous soutenons aussi que, sans préjudice pour la machinerie, élément de progrès, les autorités devraient voir à ce qu'autant que possible — à cause du caractère exceptionnel des temps — les travaux soient exécutés à main d'hommes.

8. — Nous inscrivons notre protestation contre toutes les compagnies d'utilité publique, qui malgré des responsabilités nationales et après avoir pour la plupart bénéficié de larges dégrève-

Tél.: AMherst 1788

### Jetté & Lespérance, Ltée

*Entrepreneurs en Chauffage  
et Plomberie*

Spécialités : Plans de pouvoir

Nous fournirons nos propres  
:: plans, si désiré. ::

2114, RACHEL E., MONTRÉAL

Tél.: CRescent 4167-68

### J. A. ST-AMOUR, Ltée

*Entrepreneurs Electriciens*

6575, RUE SAINT-DENIS  
MONTRÉAL

Tél. AMherst 2001.

### CIE DE BISCUITS AETNA LIMITÉE

1801, AVENUE DE LORIMIER,

MONTRÉAL



ments d'impôts, se permettent de congédier leur personnel en partie ou ce qui pire est en totalité, comme la chose vient d'arriver par la fermeture des usines Angus appartenant au C. P. R.

9. — Nous demandons aux autorités fédérales d'organiser en collaboration avec les gouvernements provinciaux un système d'assurance-chômage basé sur de stricts calculs actuariels dont les ressources seront alimentées par les contributions des ouvriers, des employeurs et des Etats fédéral et provinciaux.

10. — Enfin, en vrais syndiqués catholiques qui croient à l'excellence et à la nécessité de la charité chrétienne, nous demandons aux riches et à ceux qui vivent dans l'aisance de hausser leur générosité à la hauteur des besoins actuels et d'accorder leur concours entier aux organismes de diverses confessions chargées de voir au soulagement des infortunes actuellement si nombreuses et si dignes de commisération.

*Conseil Central des Syndicats  
Catholiques Nationaux.*

**GÉRARD TREMBLAY,**  
*rapporteur.*

Montréal, le 28 sept. 1931.

Rés. 6879, St-Denis  
Tél. CA. 0799

**ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.**

de  
**Blain et Pinard, Avocats.**  
Immeuble Duluth, Ch. 22.

**Lancaster 4469**  
**84 Ouest, rue Notre-Dame**  
**MONTREAL**

## AU CONSEIL CENTRAL

Le Conseil central des syndicats catholiques a décidé, à sa séance régulière tenue hier soir, sous la présidence de M. Alfred Charpentier, d'endosser l'attitude de la Commission échevinale au sujet de la journée de huit heures et du salaire de 50 cents de l'heure aux journaliers pour la ville.

Cette question est venue par devant le conseil, par une lettre de ladite commission invitant le conseil à nommer les délégués pour assister à une réunion de ladite commission échevinale aujourd'hui même à l'hôtel de ville, pour étudier ces deux importantes questions. Les délégués ont longuement discuté ces deux questions qui intéressent si sérieusement les ouvriers.

Les délégués nommés sont : MM. Gérard Tremblay et Clovis Bernier.

Une invitation du Board of Trade a été faite au conseil de se faire représenter par des délégués à la Section junior du Board of Trade. Après discussion, le conseil décide d'accuser réception de l'invitation et de décliner l'honneur d'avoir des délégués étant donné le but poursuivi par les syndicats.

M. Wall, de l'union des employés de la Montreal Light and Power, dont quelques membres ont actuellement des démêlés avec Dame Justice demande au conseil d'user de son influence afin d'obtenir qu'un officier de ladite union actuellement incarcéré soit admis sous caution. Après quelques remarques de MM. Filion, Tremblay et l'abbé Bertrand, le conseil décide de ne pas intervenir.

L'Association du Bien-Etre de la Jeunesse demande au conseil de vendre quelques billets d'un tirage organisé au bénéfice de sa caisse. Le conseil accepte de s'occuper de la vente de ces billets.

Le comité exécutif du conseil a soumis un intéressant rapport de ses activités. Il suggère tout d'abord d'amender l'article de la constitution qui a trait à l'éligibilité des délégués aux charges d'officiers du conseil. Cet amendement



devra suivre le rouage ordinaire et prévu par la constitution. Il recommande au conseil de faire les démarches nécessaires auprès des autorités municipales pour obtenir qu'elles adoptent la journée de huit heures avec salaire équivalent de la journée de dix heures.

M. G. Tremblay a soumis au rapport du comité d'organisation. Il soumet l'échelle des salaires minima fixés par le conseil des métiers de la construction laquelle échelle a été transmise au Builders, Exchange, à la cité de Montréal, à la Commission Scolaire, à l'Archevêché, aux gouvernements provincial et fédéral.

Voici cette échelle: Briquetiers, \$1.00; charpentiers-menuisiers, 75c; manoeuvres, 50c; journaliers, 40c; peintres, 70c; finisseurs en ciment, 75c; latteurs en bois, 75c; latteurs métalliques, 85c; maçons, \$1.00; plâtriers, 85c; plombiers, 85c; ferblantiers-couvreurs, 85c.

Le même rapport établit que le chômage se fait sentir de façon intense dans maints syndicats. Il est bon de faire remarquer que le salaire minimum de 40 cents des journaliers est pour les entreprises privées et à une journée de travail de dix heures.

M. J.-P. Malo, annonce au conseil que le comité d'activité religieuse, a organisé une retraite fermée à la Villa St-Martin, qui commencera le 5 décembre pour se terminer le 8 décembre. Il demande au conseil de nommer trois délégués et aussi l'autorisation de s'adresser aux syndicats pour les prier de nommer des délégués qui suivront les exercices de cette retraite fermée. Les délégués du conseil seront MM. Laplante, Gamache et Granger.

Au cours de la discussion qui fut faite au sujet de la journée de huit heures de travail et du salaire de 50 cents pour les journaliers de la ville, il a été fait des remarques très intéressantes par l'abbé Bertrand, aumônier des syndicats, qui a insisté sur la nécessité qu'il y a de ne pas diminuer les salaires des ouvriers de métier pour augmenter les salaires des journaliers car il faut tenir compte que les ouvriers des métiers de la construction, par exemple, ne travaillent pas les 52 semaines de l'année, ce qui veut dire que cette perte de temps doit

compter dans la décision à être prise. En toute justice, il faudra s'en tenir à la gradation des salaires fixée par les métiers. M. Charpentier déclare que le conseil doit endosser l'attitude de la commission échevinale au sujet de la journée de huit heures et du salaire de 50 cents de l'heure pour les journaliers de la ville. Il a ajouté que pour se conformer à la recommandation de Léon XIII, les pouvoirs publics doivent donner l'exemple pour ce qui est de la fixation des salaires. Il comprend, cependant que la décision de la ville affectera par ricochet les entreprises privées, mais dans l'intérêt des ouvriers qui ont besoin de gagner pour pouvoir donner à leurs familles le nécessaire, la ville doit savoir faire tout son devoir. Il regrette cependant que les employés du chantier municipal aient été oubliés dans cette échelle de salaires actuellement préparée par la ville.

M. E. Gamache a été nommé délégué du conseil dans le comité de colonisation qui a été formé pour aider au mouvement du retour à la terre.

**ENCOURAGEZ**

**NOS**

**ANNONCEURS**



## PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

**T**OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

# Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



## Gin Canadien *Melchers* Croix d'Or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de facons:

|         |          |        |
|---------|----------|--------|
| Gros:   | 40 onces | \$3.65 |
| Moyens: | 26 onces | 2.55   |
| Petits: | 10 onces | 1.10   |

Distillerie:  
Berthierville, Qué.

Bureau chef:  
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

**MELCHERS Distilleries Limited**



Hommes d'affaires, Banquiers, Chefs d'entreprises,  
Employeurs de toutes catégories,

**Retenez les services des diplômés de nos  
écoles techniques et professionnelles**

**IL Y VA DE VOTRE INTÉRÊT !**

**L**ORSQU'IL fonda les écoles techniques et professionnelles de la Province de Québec, Sir Lomer Gouin avait en vue la formation d'une élite commerciale et ouvrière: hommes d'affaires instruits et artisans spécialisés parmi lesquels nos maisons de commerce et nos établissements industriels se choisiraient un personnel expérimenté, répondant parfaitement à leurs besoins.

L'ambition de Sir Lomer Gouin est aujourd'hui réalisée. Dans toutes les branches d'affaires, dans tous les corps de métiers, des jeunes hommes instruits et des artisans dont le diplôme officiel de nos écoles professionnelles et techniques attestent la haute compétence, se mettent à la disposition des entreprises commerciales et industrielles. Ils sont prêts à remplir, à la plus grande satisfaction des employeurs, des postes de confiance.

Je crois qu'il est du devoir et de l'intérêt des patrons de la province de Québec de reconnaître le mérite de ces hommes en leur accordant la préférence. Non seulement ils démontreront ainsi le cas qu'ils font de l'heureuse initiative du gouvernement, mais, en collaborant avec lui, ils aideront à promouvoir le sens de la coopération désormais si nécessaire au progrès de la province et donc, au bien-être de notre population.

On trouve aujourd'hui chez nous, des contre-maîtres, des ingénieurs, des chefs de services, des directeurs d'usines, des gérants, des comptables, etc. Nous ne saurions trop insister, dans l'intérêt de la province et du Canada tout entier, pour renseigner les patrons sur ce fait de la plus haute importance.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer aux administrateurs, aux gérants, en un mot à tous les employeurs qu'en se déchargeant sur les diplômés de nos grandes écoles d'une partie de leurs responsabilités, ils travaillent au succès de leurs propres entreprises. Ils s'assurent ainsi les services d'hommes dont, non seulement la compétence est reconnue, mais dont l'esprit ne diffère pas de celui des autres employés, ce qui n'est pas toujours le cas quand les entreprises recrutent leur personnel spécialisé à l'étranger.

Il est sans doute difficile de prévoir les conséquences du choix d'un employé. Mais en recommandant aux patrons d'accorder la préférence aux diplômés de nos écoles techniques et professionnelles, nous croyons demeurer fidèles à l'esprit de coopération et de bon vouloir si cher à nos ancêtres. Nous croyons même qu'en Canadiens éclairés, les employeurs contribueront ainsi à fortifier, entre les groupes, la bonne entente si nécessaire à la prospérité du Canada.

**EMPLOYONS LES DIPLÔMÉS DE NOS ÉCOLES TECHNIQUES ET  
PROFESSIONNELLES !**

**Athanase David,**  
Secrétaire Provincial.